



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

**Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement**

Marseille le 3 juin 2013,

**Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux**

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Dossier suivi par : M. DOMENECH
☎ 04.84.35.42.74
N° 2013-058-TD

**pour l'exercice de l'activité de
transports par route de déchets**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR,
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.541-8 et la Section 4 du Chapitre 1er du Titre IV du Livre V de sa partie réglementaire

délivre RÉCÉPISSÉ n° 2013-058 TD à

**SOCIETE ORTEC INDUSTRIE
Parc de Pichaury
550 Rue Pierre Berthier
B.P. 348000
13799 AIX-EN-PROVENCE**

de sa déclaration écrite en date du 29 mai 2013,

relative à son activité de **transport par route de déchets dangereux et non dangereux.**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 du Code de l'Environnement.

La validité de ce récépissé est de **cinq ans, à compter de ce jour.**

POUR LE PREFET
Le chef de bureau,

Gilles BERTHOY